

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

LA LETTRE PRO

L'ACTU SANTÉ POUR LES PROS DE CENTRE-VAL DE LOIRE



N° 78 - du 11 juillet 2025



EDITO

Clara de Bort

Directrice générale de
l'ARS Centre-Val de Loire

Merci !

Nous avons, en septembre dernier, choisi de « professionnaliser » la Lettre Pro. Votre Lettre Pro ! Si nous considérons la seule courbe des abonnés, le pari est visiblement réussi, car vous êtes de plus en plus nombreux à nous suivre. Mais aussi à la commenter. Soyez-en assurés : nous comptons sur vos précieux avis et conseils pour continuer à nous améliorer. Nous avons essayé, tout au long des quarante éditions publiées cette année, de vous informer avec rigueur et, peut-être plus important encore, de créer du lien entre les différents acteurs du système régional de santé, peu importe leur statut, leur secteur ou leur mode d'exercice.

Preuve de leur intérêt pour votre engagement quotidien sur le terrain, plusieurs personnalités politiques se sont adressées à vous via La Lettre Pro cette année : Charlotte Parmentier-Lecoq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap ; Sarah El Haïry, Haut-commissaire à l'enfance ; Elisabeth Hubert, présidente de la FNEHAD ; Cécile Lambert, rapporteure générale de l'Article 51. Ville, hôpital, médico-social... De nombreux professionnels de santé, médicaux et paramédicaux confondus, ont également présenté leurs projets, exprimé leurs besoins ou formulé leurs recommandations pour améliorer l'état de santé de la population. Véritable innovation éditoriale : la Lettre Pro « 100 % eau potable » fait incontestablement partie des temps forts de cette saison.

Ce bilan est l'occasion de vous adresser tous nos remerciements. Merci à celles et ceux qui ont témoigné dans nos colonnes, en prenant souvent sur leur temps libre. Merci aussi à celles et ceux, jeunes et moins jeunes, diplômés ou non, qui ont accepté de consacrer tout ou partie de leur été au service des plus vulnérables. Cette dernière Lettre Pro vous apportera des indications utiles pour gérer au mieux la période estivale qui comporte son lot de risques sanitaires... pour partie évitables. Nous vous donnons, bien entendu, rendez-vous le 5 septembre prochain pour une nouvelle saison, armés de la même ambition, celle de vous apporter une information fiable et

éclairée, et de visibiliser vos expériences et vos initiatives.

Passez, toutes et tous, un très bel été !

SOMMAIRE

L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Esra Morvan, déléguée régionale Santé publique France du Centre-Val de Loire

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Eure-et-Loir : une IPA en gériatrie du CH de Chartres raconte la gestion de la canicule

Lancement de la plateforme régionale de téléexpertise spécifique aux IVG

Handignéco se déploie dans la région

La réforme des services autonomie à domicile bientôt opérationnelle

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

8637

C'est le nombre d'abonnés à la Lettre Pro de l'ARS Centre-Val de Loire

LA MÉTÉO SANITAIRE

Recrudescence de la légionellose

Dengue-chikungunya : l'ARS fait le point sur France 3

EN BREF

L'accueil de nuit en Ehpad expérimenté pour soulager les aidants

Les soins du nouveau-né, priorité de la semaine de la sécurité des patients

Le ministère publie deux AMI pour évaluer l'apport de l'IA aux urgences

Un DU sur les perturbateurs endocriniens et les 1000 premiers jours

EN PRATIQUE

Les recommandations sanitaires aux voyageurs

APPELS À PROJETS

AU PROGRAMME

Le questionnaire éthique en ESSMS

Séminaire sur la santé environnementale

Une rencontre pour les aidants

Formation sur l'endométriose

Journée Régionale des Infirmiers Libéraux

Journée dédiée aux soins palliatifs

LE COIN RH

Nomination à l'ARS Centre-Val de Loire



L'ENTRETIEN DE LA SEMAINE

Esra Morvan

Déleguée régionale
Santé publique France
du Centre-Val de Loire

« La plupart des risques sanitaires estivaux sont évitables ! »

Dans notre dernière interview de la semaine avant la trêve, Esra Morvan fait un point détaillé sur les événements indésirables de la période estivale. Surveillance, signalement, sensibilisation... Elle évoque les nombreux dispositifs et partenariats existants pour mieux prévenir et mieux gérer les risques sanitaires évitables.

Quels sont les grands enjeux en matière de surveillance sanitaire durant la période estivale ? Quels sont les principaux indicateurs suivis ? Quels sont les risques spécifiques ?

Avec le changement climatique, les événements sanitaires estivaux deviennent de plus en plus fréquents et variés. Le premier enjeu sera, comme chaque année, de mesurer et de limiter leurs impacts sur la population et sur le système sanitaire. Il existe des phénomènes bien connus, comme les températures extrêmes, mais aussi des risques moins visibles, tels que les arboviroses, les noyades ou encore les incendies. Le système de surveillance estival regroupe plusieurs indicateurs. Outre les fortes chaleurs, qui peuvent entraîner des coups de soleil, des hyperthermies ou des coups de chaleur, la concentration des pollens représente un danger croissant pour les personnes allergiques ou asthmatiques, de plus en plus nombreuses. Maladies à déclaration obligatoire, les intoxications alimentaires sont également surveillées, tout comme les brûlures graves ou les intoxications au monoxyde de carbone dans le cadre des incendies. La sécheresse est un autre événement clé, car elle peut aggraver certains de ces risques. Les données sont collectées, notamment via les passages aux urgences, et analysées grâce au dispositif [SurSaUD®](#) (système de surveillance non syndromique) qui permet une réaction rapide face aux évolutions des indicateurs sanitaires. Typiques de la période estivale, les noyades* font l'objet d'un suivi spécifique, tout comme les arboviroses, bien que certaines régions comme la nôtre soient relativement préservées des cas autochtones. Ces deux risques bénéficient de dispositifs de surveillance dédiés et d'un recueil de données propre, ce qui améliore la gestion des alertes et des interventions.

Quels sont les principaux défis en matière de signalement ?

Le signalement constitue la clef de voûte de la surveillance sanitaire. Il permet une détection précoce des phénomènes de santé émergents. Les indicateurs de suivi, paramétrables et dynamiques, facilitent une réponse rapide et adaptée aux enjeux sanitaires. Une chose est sûre : la fréquence et l'intensité des risques sanitaires estivaux augmentent avec le changement climatique. Leur prévalence nécessite de renforcer les partenariats pour optimiser la surveillance. Les fortes chaleurs ont, par exemple, une incidence croissante sur la santé des travailleurs en extérieur. Un partage plus fluide des informations avec le ministère du Travail devient indispensable pour maîtriser ce risque. Cet effort de coordination doit permettre de mieux protéger les populations exposées, et plus particulièrement celles qui sont le plus vulnérables ou celles ayant le moins accès aux soins et donc moins facilement identifiées dans les systèmes classiques de surveillance. Décloisonner les données entre institutions sera une condition sine qua non pour gagner en efficacité et en réactivité. Les recommandations sont claires : il faut signaler sans délai tout événement sanitaire, estival ou non. Identifier et remonter les signaux d'alerte, quelle que soit leur origine, est un prérequis majeur pour anticiper les situations sanitaires à risque et adapter les réponses de santé publique.

Quels sont les liens entre Santé publique France et l'ARS Centre-Val de Loire ? Quid du point focal régional ?

Le point focal régional est une source d'information incontournable pour Santé publique France. Piloté par les ARS, ce dispositif offre une vision globale des risques émergents. Dans le Centre-Val de Loire, la collaboration fonctionne très bien. Les deux structures cohabitent dans le même bâtiment, ce qui facilite les échanges, tout en conservant leur indépendance fonctionnelle. L'ARS Centre-Val de Loire est responsable de la gestion des événements sanitaires, qu'ils soient cliniques ou non, tandis que Santé publique France intervient dans le cadre des investigations, notamment pour l'évaluation des signaux pouvant représenter une menace grave ou de portée nationale — en particulier lorsqu'ils sont complexes, inhabituels, inattendus ou relèvent d'urgences — sur sollicitation de l'ARS ou par auto-saisine. Selon la situation, SpF peut proposer des mesures d'impact pour orienter la décision publique, notamment lors de crises sanitaires, mais aussi relayer des campagnes de sensibilisation auprès de la population, en fonction des besoins identifiés. Cette complémentarité, fondée sur une bonne compréhension des rôles respectifs, permet une réactivité accrue et une meilleure efficacité dans la gestion des risques. La collaboration ne se limite pas aux strictes frontières régionales. Les données sont partagées entre régions, notamment pour surveiller les arboviroses. En cas d'épisode autochtone, Santé publique France travaille avec les ARS pour mener les investigations sanitaires.

« la fréquence et l'intensité des risques sanitaires estivaux augmentent avec le changement climatique »

Quelles sont vos recommandations pour gérer au mieux les événements sanitaires de la période estivale ?

La plupart des risques sanitaires estivaux sont évitables ! La prévention et la gestion des événements indésirables nécessitera donc la vigilance et la mobilisation de tous les acteurs concernés. Santé publique France se prépare depuis le printemps. Nous avons des systèmes de surveillance bien rodés et nous déployons progressivement des campagnes de sensibilisation

ciblées, en fonction des profils les plus exposés, notamment lors des épisodes de forte chaleur. L'objectif est de protéger les populations, en favorisant les bons comportements et en diffusant les bonnes pratiques, via un site internet (www.vivre-avec-la-chaleur.fr) et des informations claires et accessibles. A la fin de la période estivale, nous effectuerons un bilan circonstancié des impacts sanitaires. Une attention particulière sera portée aux périodes critiques. Ces bilans permettront d'enrichir les connaissances et d'adapter les dispositifs pour les saisons suivantes.

(*) Selon Santé publique France, 19 noyades ont été recensées en Centre-Val de Loire, dont 9 mortelles, en été 2024.

Canicule : le bilan des deux derniers étés

Conséquence directe du changement climatique, les périodes de forte chaleur sont plus fréquentes et plus intenses, y compris dans le Centre-Val de Loire. Selon les dernières données disponibles*, un seul épisode de canicule a été recensé dans la région l'été dernier, mais ses impacts sur la santé n'ont pas été neutres avec 10 décès ; 113 autres décès ont été attribués à la chaleur sur l'ensemble de l'été 2024 (hors période de canicule). 583 passages aux urgences, dont 407 suivis d'une hospitalisation, ont par ailleurs été observés sur toute la période estivale. Autre fait marquant : l'été 2024 a été le huitième été le plus chaud en France depuis 1900. La situation était moins problématique en 2023. La région avait connu deux vagues de forte chaleur, et comptabilisé 115 passages aux urgences suivis de 73 hospitalisations. Pendant ces épisodes caniculaires, 7,4 % des décès observés étaient attribuables à la chaleur, essentiellement chez des personnes de 75 ans et plus.

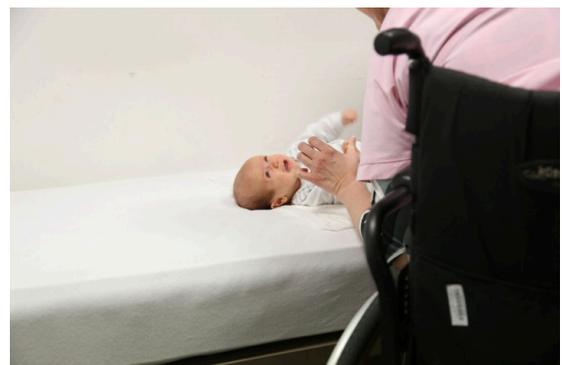
NB : voici les [recommandations à suivre](#) en période de forte chaleur.

(*) Source : Bulletin Chaleur et santé, Bilan été 2024. Edition Centre-Val de Loire.

EN DIRECT DES TERRITOIRES

Eure-et-Loir : une IPA en gériatrie du CH de Chartres raconte la gestion de la canicule

Handigynéco se déploie dans la région





Le premier épisode de canicule, qu'a connu la France du 30 juin au 2 juillet, a eu des répercussions sur le travail des soignants, notamment en Centre-Val de Loire. « *Nous avons été plus sollicités qu'en période normale et avons vu deux fois plus de personnes âgées, explique Carole Marzolf, infirmière en pratique avancée (IPA) en équipe mobile de gériatrie au CH de Chartres. Nous avons reçu beaucoup de patients de plus de 75 ans dans un grand état de fatigue avec des problèmes rénaux. Il y a eu quelques hospitalisations, des personnes en besoin de réhydratation ou de bilans de chute.* » Des personnes âgées de plus de 75 ans très fragiles, isolées, et qui ont parfois des troubles cognitifs, ne pensent pas toujours à boire, ne ressentant pas toujours la sensation de soif. D'où l'importance de prendre du temps avec ces patients. Avant qu'ils repartent chez eux, l'IPA réalise une consultation de sortie d'une heure.

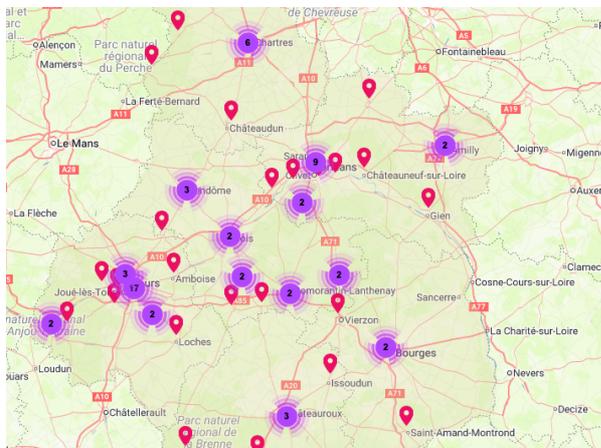
« *Nous réalisons une évaluation holistique, regardons si ces personnes âgées vivent seules, et si nous sentons une fragilité, nous favorisons le retour à domicile avec la mise en place d'une aide, le passage d'une infirmière, d'une auxiliaire de vie ou le portage de repas* », précise Carole Marzolf, qui rappelle par la suite le retour à domicile. L'IPA observe que les professionnels de santé sont désormais plus sensibilisés à la gestion des épisodes de fortes chaleurs qu'en 2003, année de la première canicule marquée par une surmortalité sans

D'abord expérimenté en Ile-de-France, Handigynéco s'implante aujourd'hui en Centre-Val de Loire et devrait être opérationnel dès l'automne. Le dispositif, dont la mise en œuvre a été confiée par l'ARS au Pôle domicile 37 d'APF France handicap repose sur l'intervention de sages-femmes libérales volontaires, au sein d'établissements médico-sociaux médicalisés, dans une démarche « d'aller-vers ». L'ambition est de proposer un parcours de soins gynécologiques aux femmes en situation de handicap. « *Les sages-femmes auront également des missions de prévention avec l'animation d'ateliers collectifs à destination des résidents et des professionnels sur la vie intime affective et sexuelle ainsi que sur la prévention des violences faites aux femmes* », précise Laura Girault, chef de service au sein du Pôle Domicile 37 d'APF France handicap. Les professionnelles qui souhaitent s'engager bénéficient d'une formation de trois jours, financée par Handigynéco et pour laquelle elles sont dédommagées 450 euros, afin d'acquérir un savoir théorique et un savoir-faire sur les spécificités de la prise en charge des femmes en situation de handicap, et ainsi adapter leurs interventions. Handigynéco financera les interventions des sages-femmes à hauteur de 52 euros par consultation et de 50 euros de l'heure pour les ateliers. Des places sont encore disponibles pour les deux sessions de formation organisées début septembre 2025 et fin janvier 2026. « *Nous souhaitons ouvrir le dispositif aux sages-femmes hospitalières, rapporte Laura Girault. Cela implique un travail en amont avec les établissements, pour l'organisation du temps de mise à disposition, mais cela permettrait d'accélérer le déploiement du dispositif.* »

**La réforme des services
autonomie à domicile bientôt
opérationnelle**

précédent de l'ordre de 15 000 morts en France.

Lancement de la plateforme régionale de téléexpertise spécifique aux IVG



Depuis le 30 juin, la plateforme régionale de téléexpertise spécifique aux interruptions volontaires de grossesse (IVG) est opérationnelle. Née de l'initiative de la commission santé sexuelle et orthogénie du Réseau Périnatal Centre-Val de Loire, en lien avec l'ARS, « elle permet aux médecins et sages-femmes de la région, impliqués directement ou indirectement dans la prise en soins de femmes ayant recours à l'IVG, d'obtenir une expertise face à un questionnement concernant le parcours de leur patiente », explique la Dre Nathalie Trignol-Viguiier, PH au CHU de Tours et au CHIC d'Amboise, médecin coordinatrice de la commission. Les experts de la plateforme, qui exercent dans des établissements de santé, centres de santé, centres de santé sexuelle ou en libéral, « détiennent une expertise dans l'IVG médicamenteuse à domicile et/ou instrumentale », précise-t-elle. L'objectif pour le professionnel de santé requérant est de solliciter l'expert situé géographiquement au plus près de sa patiente, pour ainsi permettre la poursuite de la prise en soins si nécessaire. Le requérant formule sa demande auprès de l'expert de son choix sur la plateforme Omnidoc, pour ainsi obtenir une réponse dans les 72 heures. Attention toutefois, cette plateforme ne sert ni à prendre rendez-vous, ni à gérer des urgences pour lesquelles l'appel



Le secteur du domicile s'apprête à vivre une importante restructuration. D'ici au 31 décembre 2025, les actuels services SAAD, SSIAD et SPASAD seront rassemblés pour donner naissance aux services autonomie à domicile (SAD). Sur les terrains, cette réforme très importante est préparée par les structures concernées, accompagnées par les équipes de l'ARS et du Conseil départemental concerné. Une réforme qui porte une ambition majeure : simplifier les démarches au quotidien des personnes ayant besoin d'aide et de soins. A terme, celles-ci et les familles n'auront plus besoin de taper à plusieurs portes pour trouver les services d'une auxiliaire de vie, obtenir du portage de repas, ou bénéficier de soins à la maison. Les SAD seront leur interlocuteur unique chargé d'organiser une réponse complète aux besoins de la personne, une réponse qui s'adapte aussi dans le temps si nécessaire. La réforme va donc créer deux catégories de SAD : les SAD mixtes, dispensant de l'aide et du soin et regroupant les ex-SSIAD avec un service d'aide existant et les SAD qui ne dispensent que de l'aide. Les demandes d'autorisation en tant que SAD mixte devront être déposées au plus tard le 31 décembre 2025 auprès de l'ARS et du Conseil départemental concerné. Après cette date, l'autorisation des SSIAD n'ayant pas déposé de demande d'autorisation deviendra caduque. Après plus d'un an de préparation, on commence à y voir plus. D'ici le 1^{er} janvier 2026, 94 SSIAD (6 082 places) vont déposer une demande d'autorisation en

téléphonique reste de rigueur. Pour le moment, quatre départements sont couverts par des experts hospitaliers et cinq par des libéraux. « Nous espérons que d'autres professionnels seront rapidement identifiés dans nos six départements », confie la Dr Trignol-Viguiier. La cartographie des professionnels de l'IVG est mise à jour avec les absences estivales à l'adresse suivante: [périnatalité-centre](#)

SAD mixte intégré aide et soins. Ces SAD mixtes seront tenus de remplir les missions d'aide et accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne ; répondre aux besoins de soins ; aider à l'insertion sociale ; prévenir la perte d'autonomie... Dans le Loiret, « nous avons passé beaucoup de temps pour expliquer les enjeux de cette réforme », explique à la Lettre Pro Jacky Guérineau, du Conseil départemental du Loiret. Avec cette réforme, le service s'adapte à l'utilisateur et lui permet de disposer d'un seul interlocuteur sur le territoire. »

La quasi-totalité des gestionnaires a trouvé une solution pour se mettre en conformité avec le dépôt d'une demande de SAD mixte. L'ensemble du territoire régional sera couvert par un SAD intégré aide et soin à l'issue de la mise en œuvre de la réforme. « Nous avons posé les jalons de la réforme, il va nous falloir accompagner sa mise en œuvre », conclut Jacky Guérineau.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

8 637

C'est le nombre d'abonnés à la Lettre Pro de l'ARS Centre-Val de Loire, en ce 11 juillet, date de publication de la 78e édition. Ce nombre est en progression de 52 % depuis la création de cette newsletter hebdomadaire, il y a deux ans. Et signe de votre intérêt pour l'info santé de la région, le taux d'ouverture de la Lettre Pro est en constante augmentation et a atteint 41 % sur les derniers numéros. Soyez remerciés de votre fidélité.



LA MÉTÉO SANITAIRE



Vigilance sur la légionellose

Avec 28 déclarations reçues au 1er semestre 2025 par l'ARS Centre-Val de Loire, cette pathologie reste à un niveau stable mais élevé (29 cas sur la même période en 2024, 21 cas en 2023, 19 en 2022). Cette infection pulmonaire causée par une bactérie nommée Legionella est mortelle dans environ 10 % des cas. La contamination se fait principalement par voie respiratoire, par l'inhalation d'eau contaminée diffusée en aérosol. La légionellose affecte essentiellement les adultes et touche plus particulièrement les personnes présentant des facteurs favorisants : âge

avancé, tabagisme, maladies respiratoires chroniques... La légionellose se traduit par un état grippal fébrile et une toux initialement non productive. Certains patients peuvent présenter des douleurs musculaires, une anorexie et quelquefois des troubles digestifs (diarrhées) et/ou un état confusionnel. L'état grippal s'aggrave rapidement et fait place à une pneumopathie sévère nécessitant une hospitalisation. Le diagnostic clinique doit être confirmé examen biologique en privilégiant dans la mesure du possible l'isolement de la bactérie dans un prélèvement respiratoire bas.

La bactérie *Legionella* est présente dans le milieu naturel et peut proliférer également lorsque les conditions de son développement sont réunies, particulièrement entre 25 et 45°C, dans les réseaux d'eau chaude, tours aéroréfrigérantes, autres installations (bains à remous, humidificateurs, fontaines décoratives, aérosols, appareils à thérapie respiratoire...). En cette période estivale aux températures particulièrement élevées, la vigilance doit également se porter sur les réseaux d'eau froide où la bactérie peut se développer.

Pour plus d'informations : [voir le bilan 2023 publié en 2024 par Santé Publique France](#) (Légionellose en France. Bilan des cas notifiés en 2023.)

Voir également le document du CPIAS Centre-Val de Loire: [PREVENTION DE LA LEGIONELLOSE](#) concernant plus spécifiquement les établissements de santé et médico-sociaux. Quelques conseils pratiques pour lutter contre l'exposition aux légionelles : faire couler l'eau froide et l'eau chaude au moins une fois par semaine au niveau des points d'eau qui sont peu utilisés (évier, lavabos, douche, etc.) et après chaque période d'absence prolongée, pour tous les points d'eau avant de les réutiliser (notamment la douche) ; surveiller la température de l'eau chaude au domicile : elle doit être très chaude mais pas « bouillante » (au moins 50°C et au plus 60°C au niveau de l'évier de la cuisine) ; procéder régulièrement au détartrage et à la désinfection des embouts de robinetterie (brise-jets, pommeaux de douches, etc.) ; utiliser de l'eau stérile pour les appareils biomédicaux (nettoyage et remplissage des appareils d'oxygénothérapie ou de lutte contre l'apnée du sommeil).

Dengue-chikungunya : l'ARS fait le point sur France 3

Quinze cas de chikungunya et 10 cas de dengue ont été recensés en Centre-Val de Loire depuis le 1er mai 2025, date du début de la période de surveillance renforcée. « Il n'y a pour l'heure pas de cas autochtone chez nous, tous ces malades ont contracté leur maladie hors de l'Hexagone », explique Jean-Christophe Comboroure, directeur de la santé publique environnementale de l'ARS Centre-Val de Loire, à [France 3](#). Les malades du chikungunya revenaient tous de La Réunion, ceux atteints de dengue majoritairement des Antilles, ou d'Asie du Sud-Est. « *Ces dernières années, on a eu des clusters de cas autochtones dans le sud de l'Hexagone, et encore cette année* », explique Jean-Christophe Comboroure. Seulement, cette année, pour la première fois, un cas autochtone de chikungunya a été détecté en Alsace. « *Le Centre-Val de Loire n'est plus à l'abri, ça peut être cette année, l'année prochaine, ou après.* »

Consultez le [bulletin régional](#) de situation épidémiologique produit par la Cellule régionale de Santé publique France en région Centre-Val de Loire.

Pour rappel, tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins doit faire l'objet d'un signalement à l'Agence régionale de

EN BREF

L'accueil de nuit en Ehpad expérimenté pour soulager les aidants



Plusieurs maisons de retraite médicalisées de la région vont proposer l'accueil de nuit pour permettre aux personnes âgées de passer la nuit en leur sein, tout en continuant à vivre chez elles durant la journée. C'est le cas de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse, à Lèves (Eure-et-Loir) depuis fin mai. « *Ce nouveau service expérimenté jusqu'en avril 2026 s'inscrit dans l'offre de solutions pour accompagner les aidant et soutenir le plus longtemps possible le maintien à domicile* », explique Marie-Cécile Fournier, directrice de l'EHPAD. En plus de 48 places de résidence, la Fondation d'Aligre dispose de 2 places d'hébergement temporaires, de 10 places d'accueil de jour, un PASA de 14 places et une plateforme d'accompagnement et de répit. Ce nouveau service vise notamment à soulager les aidants de malades d'Alzheimer atteints de maladies neurodégénératives qui peuvent parfois déambuler la nuit. L'accueil de nuit permet à l'aidant en manque de sommeil de récupérer, en apportant un cadre sécurisé. La personne âgée accueillie pour la nuit peut arriver à 16h30 et repartir le lendemain entre 9h30 et 10h, explique la directrice de la Fondation d'Aligre. Ce dispositif, accessible

Le ministère publie deux AMI pour évaluer l'apport de l'IA aux urgences



La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) va financer l'expérimentation de solutions d'intelligence artificielle (IA) dans les établissements de santé et médico-sociaux. Avec l'appui de l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP), le ministère de la Santé a publié deux appels à manifestation d'intérêt (AMI). Dans le premier AMI, le ministère souhaite expérimenter trois usages de l'IA dans les SAMU et les services d'urgence : la retranscription automatique des appels au SAMU, le triage des patients aux urgences ou encore l'estimation des temps d'attente et la prévision des flux afin de répartir justement les ressources et d'améliorer les parcours des patients. Avec le second AMI, la DGOS veut éprouver l'IA dans la gestion du temps de travail à l'hôpital. L'objectif affiché est de renforcer la qualité de vie et les conditions de travail mais aussi l'efficacité des organisations. Les établissements intéressés sont invités à consulter les modalités de candidature sur le site du ministère et à transmettre leur dossier avant le 31 juillet 2025 aux adresses indiquées dans les AMI. Les projets retenus (le 22 août 2025) bénéficieront d'un financement d'amorçage pour couvrir tout

par Viatrajectoire, est disponible comme l'hébergement temporaire dans la limite de 90 jours par an. « *Nous recevons beaucoup d'appels d'aidants à bout, qui ont besoin de souffler, observe Marie-Cécile Fournier. Avec l'accueil de jour et l'hébergement temporaire, cette offre permet de mieux prendre en compte le métier d'aidant et l'importance de leur apporter du soutien.* »

Les soins du nouveau-né, priorité de la semaine de la sécurité des patients



En 2025, la semaine nationale sur la sécurité des patients (SSP), se déroulera du 15 au 19 septembre et aura pour pierre angulaire « Des soins sûrs pour chaque nouveau-né et chaque enfant ». Depuis 2011, cet évènement annuel vise à sensibiliser et à engager le public pendant une semaine sur un thème de santé publique des États membres pour promouvoir la sécurité des patients. Le slogan de cette édition, « **La sécurité des patients dès le départ !** », illustre l'engagement de l'OMS à garantir des soins sûrs dès la naissance et tout au long de l'enfance et à protéger les plus jeunes des dommages évitables. Les nouveau-nés sont particulièrement vulnérables aux risques liés aux soins médicaux, notamment en réanimation ou en cas de traitements complexes. Cette édition mettra également l'accent sur la sécurité des accouchements et des soins postnataux, la prévention des infections, la reconnaissance précoce de la détérioration clinique, ainsi que l'éducation des enfants et des familles aux principes

ou partie des coûts liés à l'expérimentation des solutions lancée le 1^{er} septembre prochain : acquisition de matériel, intégration technologique, formation...

Un DU sur les perturbateurs endocriniens et les 1000 premiers jours



Le CHU de Tours propose aux professionnels de santé (médecins généralistes, gynécologues, pédiatres mais aussi pharmaciens, sages-femmes, infirmiers...) et aux professionnels de la petite enfance un diplôme universitaire (DU) consacré aux perturbateurs endocriniens et aux 1000 premiers jours.

L'objectif de cette formation de 32 heures (deux fois deux heures par semaine pendant huit semaines) est de savoir définir les perturbateurs endocriniens, les modes d'exposition et connaître l'impact de ces substances chimiques sur le développement embryonnaire puis sur la santé du jeune enfant. Ce DU permettra aux professionnels d'apporter des réponses fiables aux parents et aussi de conseiller les futurs parents afin de préparer un environnement favorable à la santé de leur enfant à venir.

La formation, réservée à un groupe de 30 personnes, et dont l'inscription est de 850 euros, se déroulera de janvier à mai 2026. Renseignements et inscriptions auprès d'Isabelle Chartier (02 47 36 81 39)

isabelle.chartier@univ-tours.fr

Candidature en ligne sur [ce lien](#), avec envoi d'un dossier accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie des diplômes.

fondamentaux de la sécurité des soins. Plus d'informations sur [ce document en ligne](#).

EN PRATIQUE

Les recommandations sanitaires aux voyageurs 2025

Le Haut Conseil de la santé publique a récemment rendu ses recommandations sanitaires aux voyageurs 2025. Celles-ci s'appuient sur les dernières données épidémiologiques et de la littérature internationale et sur la disponibilité, en France, des moyens de prévention en termes de vaccination, de produits de santé, et de matériels de protection.

Elles sont destinées aux professionnels de santé (médecins, infirmiers, sage-femmes et pharmaciens) qui conseillent les voyageurs, en consultation, dans les centres de vaccinations internationales et de conseils aux voyageurs, en pharmacie ou encore en médecine du travail.

Les principales modifications de l'édition 2025 concernent la dengue, le Chikungunya, le mpox et les infections invasives à méningocoques pour les vaccinations, et la maladie à virus Oropouche pour les risques liés aux arthropodes.

Lire les recommandations sur [le site du HCSP](#)

APPELS À PROJETS

Renouvellement de la reconnaissance contractuelle des lits identifiés en soins palliatifs (LISP) pour les établissements autorisés en Médecine

Diagnostic et coordination autour des compétences psychosociales (CPS)

Santé mentale : vous êtes un acteur engagé et œuvrez pour sensibiliser et mener des actions (événements, projets, etc.) de prévention ou d'accompagnement des personnes concernées ? Déposez votre candidature pour obtenir le label Grande cause nationale (GCN) 2025 « Parlons santé mentale ! »

Dispositif de contrat d'allocation d'études (CAE) - campagne d'appel à candidatures

Dispositif d'accompagnement de la formation IPA - Campagne d'appel à candidatures 2025-2026

Dispositif prime d'attractivité estivale nouveaux diplômés - Campagne d'appel à candidatures 2025 à destination des établissements sanitaires

AMI Le numérique, en soutien aux organisations territoriales en santé en Centre-Val de Loire

Programme ESMS numérique régional 2025

AU PROGRAMME

Le questionnement éthique en ESSMS

Le **4 septembre**, de 11h30 à 12h30, la Structure régionale d'appui (SRA) à la qualité des soins et à la sécurité des patients, QUALIRIS, et l'Espace de réflexion éthique de la Région Centre-Val de Loire (ERERC) organisent un webinar sur la bientraitance et le questionnement éthique en Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Au programme : les attendus du manuel d'évaluation de la qualité de la Haute Autorité de santé (HAS), les ressources de l'ERERC, et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP). L'inscription est gratuite [ici](#).

Séminaire sur la santé environnementale

Le **16 septembre**, de 9h à 17h, les élus du Cher sont invités à Bourges à un séminaire

Formation sur l'endométriase

Le **27 septembre** 2025, une formation DPC sur la place et la bonne pratique de l'échographie dans le diagnostic précoce et la prise en charge de l'endométriase est organisée par EndoCentre, filière de soins pour la prise en charge de l'endométriase dans la région. Ce DPC se déroulera en trois parties : comprendre l'endométriase et sa prise en charge ; l'échographie dans l'endométriase ; et l'IRM dans l'endométriase.

Lieu : à partir de 8h30 à l'espace Work'in Tours au 26 rue de la préfecture à Tours

Inscription : [agencedpc](mailto:agencedpc@endocentrevdl@yahoo.com) e-mail à endocentrevdl@yahoo.com

Journée Régionale des Infirmiers Libéraux

consacré à la santé environnementale – des préoccupations locales aux solutions concrètes. Y seront notamment évoqués les outils dont disposent les maires pour lutter contre la dégradation de l'habitat, préserver l'eau potable et maîtriser les nuisances sonores. Inscriptions avant le mercredi 3 septembre 2025 en cliquant sur [ce formulaire](#).

Une rencontre pour les aidants

Le **19 septembre**, de 14h à 15h30, aura lieu la prochaine rencontre du Café des Aidants de Buzançais. Ce lieu de rencontre entre aidants a pour mission de leur permettre de vivre au mieux leur situation d'aidant au quotidien, de partager des témoignages et d'essayer de trouver des réponses aux problèmes spécifiques rencontrés.

Lieu : salle foyer, Centre Culturel Jean Bernard, 09 Place de Verdun 36500 Buzançais

Le **2 octobre**, au Ciné Sologne à Romorantin, se tiendra la Journée régionale des infirmiers libéraux, dont l'objectif est de proposer un temps fort d'échanges, d'ateliers pratiques et de valorisation du métier d'infirmier libéral. Table ronde, conférences et ateliers immersifs avec des focus sur les réalités du terrain sont au programme.

Lieu : Ciné Sologne, 71 bis Avenue de Paris 41200 Romorantin-Lanthenay
Inscription et programme : [ici](#)

Journée dédiée aux soins palliatifs

Le **9 octobre** se déroulera la 15e Journée régionale de soins palliatifs Centre-Val de Loire sur le thème « Soins palliatifs : accompagner le vieillissement, constat et perspectives ». Cette journée est accessible à tout professionnel exerçant en établissement sanitaire, social et médico-social. Programme et inscription (gratuite mais obligatoire) : [ici](#)

Lieu : Conservatoire de musique - 34 rue Henri Sellier à Bourges.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre Pro en écrivant à

ARS-CVL-

COMMUNICATION@ars.sante.fr

LE COIN RH

NOMINATION à l'ARS Centre-Val de Loire

Dans un contexte de renouvellement managérial, notamment en raison des départs en retraite des directeurs départementaux d'Indre-et-Loire (**Myriam Sally-Scanzi**) et d'Eure-et-Loir (**Denis Gelez**), plusieurs évolutions sont attendues au sein des directions de l'ARS Centre-Val de Loire à compter de septembre.



Elsa Livonnet, actuelle directrice départementale de l'ARS dans l'Indre, prendra les fonctions de directrice départementale d'Indre-et-Loire le 8 septembre 2025. Elsa Livonnet a auparavant été directrice des affaires médicales et de la recherche au CHU d'Angers (2016-2020) puis cheffe de département au CNG (2020-2023).



Anne du Peuty prendra les fonctions de directrice départementale de l'Indre à compter du 15 septembre. Elle avait été responsable de département à la DD 36 jusqu'en août 2022 avant de prendre la direction de l'offre médico-sociale.



Eric Van Wassenhove remplacera Anne du Peuty au poste de directeur de l'offre médico-sociale de l'ARS. Adjoint au directeur de l'offre de soins, en charge de l'autonomie de 2010 à 2016, Eric Van Wassenhove a ensuite été directeur départemental dans le Cher puis dans le Loir-et-Cher entre 2016 et 2024.

Afin de diversifier les profils, le poste de directeur départemental de l'Eure-et-Loir sera proposé aux élèves sortants de l'Institut national du service public (ex-ENA), pour une prise de poste en janvier 2026.

LA SANTÉ RECRUTE



Médecin psychiatre (H/F) - 37

Medecin en qualité des soins

Responsable du département des politiques publiques, Adjoint au Directeur H/F

Gestionnaire qualité – réclamations usagers H/F

**S'abonner à la Lettre
Pro ARS Centre-Val
de Loire**

**Consulter les Lettres
Pro précédentes**

**Proposer un sujet,
un événement, une
offre d'emploi...**



La Lettre Pro - 78 - du 11 juillet 2025

Directrice de la publication : Clara de Bort

Réalisation / rédaction : Communication ARS Centre-Val de Loire

Crédit photos : ARS Centre-Val de Loire

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)